

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE
NANTERRE (IFSI)

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



RENTRÉE SCOLAIRE LE LUNDI 1ER SEPTEMBRE 2025

PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE SCOLARITE

IL EST IMPORTANT DE CONNAITRE VOTRE SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION.

Voici quelques éléments qui vous permettront de vous situer et de nous fournir le justificatif au moment de la rentrée scolaire :

FORMATION INITIALE (Coût de scolarité subventionné par le Conseil Régional)

Situation à l'entrée de Formation	Document à fournir
Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant)	Certificat de scolarité
Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation	Copie du baccalauréat année 2024 ou 2025 Certificat de scolarité de l'enseignement supérieur année 2024 ou 2025
Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation	Copie de la carte du service civique datée
Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par France Travail	Attestation d'inscription avec date et numéro d'identifiant
Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences)	Attestation du PEC
Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)	Attestation de la CAF

FORMATION CONTINUE (Coût de scolarité 9450€ **par an) ***

Situation à l'entrée de Formation	Document à fournir
Vous avez une prise en charge totale par un employeur pour vos trois ans de formation	Accord de prise de charge de l'employeur
Vous avez une prise en charge partielle par un employeur pour vos trois ans de formation	Accord de prise de charge de l'employeur A savoir, vous signerez à l'entrée de formation une convention pour le montant restant dû qui est à votre charge
Vous avez une prise en charge totale par un organisme financeur (<i>Transitions Pro Ile de France, ANFH, OPCA...</i>)	Copie du courrier d'accord
Vous avez une prise en charge partielle par un organisme financeur (<i>Transition Pro Ile de France, ANFH, OPCA ...</i>)	Copie du courrier d'accord A savoir, vous signerez à l'entrée de formation une convention pour le montant restant dû qui est à votre charge

FINANCEMENT PERSONNEL : Coût de scolarité 9200€ par an *

A savoir, vous signerez à l'entrée de formation une convention, et vous devrez régler la totalité du coût de scolarité en début d'année.

**/ Sous réserve de modification du conseil d'administration du CASH de Nanterre*

Si vous souhaitez mobiliser le compte CPF, merci de contacter le secrétariat au 01 49 03 41 70, pour connaître le code d'inscription pour le site « Mon Compte de Formation ».

Si vous débutez une inscription sur le compte CPF et que le montant à mobiliser ne couvre pas la totalité des frais de formation, il faudra régler le supplément par carte bancaire sur le site « Mon Compte de Formation ».

Le coût de la formation pour les 3 ans s'élève à 27 600 €

*Exemple : Si vous avez une enveloppe de 10 000 € sur votre CPF, vous devrez régler 17 600 euros **par carte bancaire**.*

Merci de contacter le secrétariat si vous avez des questions